ACADÉMIE
DE TOULOUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Toulouse, le 8 octobre 2026

Rectorat
Direction des examens et concours
DEC6

Affaire suivie par :
Zohra BENZINA
Responsable de bureau

Inspection pédagogique régionale

Dossier suivi par
Olivier GINESTE
IA - IPR Référent académique NSI/SNT

Direction des Examens
et Concours
DEC 6

Affaire suivie par
Caroline DENIS Gestionnaire
Sandrine TINGAUD Gestionnaire
Téléphone : 05 36 25 70 97 / 05 36 25 70 95
Mél : Caroline.denis@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex 4

Le Recteur de l'Académie de Toulouse

Mesdames, Messieurs
les Chefs d'établissement des lycées
Généraux et technologiques publics et
privés sous contrat

Objet : Olympiades académiques Numérique et sciences informatiques (NSI) - session 2027 : inscriptions

Les olympiades académiques NSI, ouvertes aux lycéennes et lycéens des classes de Première (voie générale) qui suivent l'EDS NSI au cours de la présente année scolaire, se dérouleront le **mercredi 21 avril 2027 en matinée.**

Cette action s'inscrit pleinement dans le cadre de la politique de développement de la culture scientifique engagée par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports. Elle a pour ambition de développer le sens de l'initiative, le goût de la recherche, le lien entre le numérique et les autres sciences.

L'épreuve sera écrite, individuelle et d'une durée de 3 heures.

La date limite des inscriptions est fixée **au vendredi 19 février 2027 (délai de rigueur**).

Les inscriptions passeront par le portail ADAGE accessible via l'intranet de l'académie de Toulouse.

En votre qualité de chef d'établissement, vous devez accorder les droits en tant que « rédacteur de projets » à votre représentant chargé de l'inscription administrative des élèves (tutoriel joint, page 1). Le « rédacteur de projet » listera les élèves candidats (par simple clic) à partir des données établissement (tutoriel joint, pages 2 à 4).

CPI : IA-IPR

P.J. : Tuto ADAGE

Les candidats qui feront une demande d'aménagement dans le cadre des épreuves anticipées du baccalauréat pourront en bénéficier pour les Olympiades de NSI. Afin que le dossier soit traité avant le début des épreuves, il est nécessaire de le préciser lors de l'inscription, soit avant le **vendredi 19 février 2027** (case "HANDICAP" à renseigner dans la liste des inscrits)**.**

Le choix des lycées d'accueil sera effectué au vu du nombre d'inscriptions et dans la mesure du possible au plus près des établissements scolaires.

Parmi les récompenses attribuées aux lauréats académiques figurent, sous réserve que les conditions sanitaires le permettent, des visites de laboratoires ou d'institutions. Ces visites participent au Parcours Avenir des élèves de première concernés. Elles s'appuient sur une convention entre le Rectorat et chacune des institutions scientifiques concernées et sont organisées fin juin ou début juillet en veillant à ne pas perturber les cours et les examens.

Ces visites relèvent du régime des sorties scolaires facultatives : les conditions de leur organisation s'inscrivent dans le cadre de la circulaire n° 2011-117 du 3 août 2011 relative aux « sorties et voyages scolaires au collège et au lycée ». Il convient donc de mettre en œuvre les mêmes procédures que pour toute sortie scolaire facultative et notamment le fait que le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement de cette sortie, ***dès la clôture des inscriptions****. Le déplacement sur le site de la visite peut en effet impliquer l'organisation par l'établissement d'un transport (désignation d'un professeur accompagnateur ou de parents d'élèves accompagnateurs, ordre(s) de mission, frais de transport, règles d'assurance etc…). Comme toutes les sorties scolaires, ces visites sont évidemment soumises à l'autorisation du chef d'établissement et les familles concernées sont informées des conditions d'organisation (il importe de disposer de l'autorisation parentale).*

Je vous demande de bien vouloir informer les élèves et les professeurs de l'ouverture des inscriptions pour ce concours.

Je souhaite que les professeurs présentent ces olympiades à leurs élèves et encouragent leur participation volontaire. **La participation des jeunes filles doit être particulièrement encouragée.**

Je vous remercie pour votre contribution au succès de cette opération.

Pour le Recteur et par délégation,
Pour le Secrétaire Général empêché,
Le Directeur des Examens et Concours

Signé : Laurent GINESTET

CPI : IA-IPR

P.J. : Tuto ADAGE